



Pas d'eau, d'électricité, pas isolé mais loyer payé

Par **Violine67**, le **13/10/2012** à **10:24**

Bonjour,

Nous louons un logement qui aurait dû être terminé pour le 1^{er} octobre.

Au 08 octobre on a eu l'électricité, au 10 on a eu l'eau chaude, et il nous manque encore boîte aux lettres et quelques travaux (compteur d'eau, isolation des WC et peinture).

Notre appartement se situe au premier étage, il n'y a rien dessous (vide, c'est un porche en béton), et ce n'est pas isolé.

_ Est-ce au locataire de payer la mise en route de l'électricité (installation compteur) dans un logement neuf ?

_ y a-t-il quelque chose qu'on peut faire concernant l'isolation ? (les propriétaires sont au courant, puisque c'est un ouvrier du chantier qui est venu me le dire...).

_ A-t-on à payer le loyer d'un appartement sans eau ni électricité (10 jours du mois payé ou le logement n'était pas habitable ni habité)..

Merci !